



## Changement d'entreprise sans passer en assemblée

Par **danevale**, le **18/04/2015** à **09:18**

bonjour pouvez-vous m'aider. Un syndic a-t-il le droit de passer en force sans vote de l'assemblée générale et sans devis pour un changement d'entreprise espace vert sachant que cette entreprise est deux fois plus chère que la précédente .Pouvez-vous me donner l'article de loi qui pourrait prouver une faute du syndic .Merci a vous de me répondre

Par **HOODIA**, le **19/04/2015** à **08:51**

Il faudrait pour répondre à votre question étudier les prestations !.....  
et, dans tous les cas il doit agir dans l'intérêt de la copro avec dialogue du conseil syndical....  
alors pour prouver une faute du syndic , cela me paraît plus que difficile !